

**Présidence de M. Yves-André Cavin, président**

**Membres absents excusés :** Marie Deveaud ; Albert Graf ; Claude Grin ; Stéphane Michel ; Janine Resplendino ; Esther Saugeon ; Magali Zuercher ; Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés :** Xavier de Haller ; Sophie Michaud Gigon.

**Membre démissionnaire :** --

Membres présents	90
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20h45 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Interpellation  
urgente**  
*Développement*

M. Charles-Denis Perrin (LE) a développé son interpellation urgente intitulée : « La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a-t-elle oublié que la qualité des rapports sociaux entre hiérarchie et collaborateurs d'une administration fait partie du développement durable ? » lors de la dernière séance du Conseil.

*Réponse municipale*

M. Jean-Christophe Bourquin, Directeur de la sécurité sociale et Environnement, **répondra la prochaine fois.**

**Interpellation  
urgente**  
*Développement*

M. Gilles Meystre (LE) a développé son interpellation urgente intitulée : « Teenage clubbing : deux poids deux mesures ? » lors de la dernière séance du Conseil.

*Réponse municipale*

M. Marc Vuilleumier, Directeur de la Sécurité publique et des Sports, répond.

*Discussion*

M. Gilles Meystre (LE) qui dépose une résolution ; M. Marc Vuilleumier, Directeur de la Sécurité publique et des Sports (SPS) ; M. Gilles Meystre (LE) ; M. Marc Vuilleumier, Directeur de SPS ; Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. Gilles Meystre (LE) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Gilles Meystre (LE) ; M. Pierre Santschi (Les Verts) ; M. Nicolas Gillard (LE) ; M. Marc Vuilleumier, Directeur de SPS ; M. Alain Hubler (AGT) ; M. Vuilleumier, Directeur de SPS, M. Gilles Meystre (LE).

<i>Résolution</i>	<i>« Le Conseil communal invite la Municipalité à informer les organisateurs de soirées destinées aux 13-16 ans de manière équitable et transparente, quant à leurs droits et devoirs et quant aux règles appliquées en matière d'heures de clôture de telles manifestations. »</i>
<i>Vote s/résolution</i>	Le Conseil, par 42 oui, 21 non et 19 abstentions, <b>approuve</b> la résolution déposée par M. Gilles Meystre (LE).
<b>Interpellation urgente</b> <i>Développement</i>	M. Mathieu Blanc (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « La Municipalité fait-elle le pari de l'illégalité au détriment de sa crédibilité ? »
<i>Réponse municipale</i>	M. Daniel Brélaz, syndic, <b>répondra le 13 avril.</b>
<i>Discussion</i>	M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC).
<b>Interpellation urgente</b> <i>Développement</i>	M. Claude-Alain Voiblet (UDC) développe son interpellation urgente intitulée : « Politique migratoire de la gauche à Lausanne ; refuser d'appliquer la loi sur les étrangers et violer la loi sur le travail. »
<i>Réponse municipale</i>	M. Daniel Brélaz, syndic, <b>répondra le 13 avril.</b>
<b>Interpellation urgente</b> <i>Développement</i>	Mme Thérèse de Meuron (LE) développe son interpellation urgente concernant le statut des professeurs de musique de l'Institut de Ribaupierre.
<i>Réponse municipale</i>	M. Oscar Tosato, Directeur d'Enfance, Jeunesse et Education, répond.
<i>Discussion</i>	Mme Thérèse de Meuron (LE) <u>qui dépose une résolution</u> ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Oscar Tosato, Directeur d'Enfance, Jeunesse et Education (EJE) ; Mme Thérèse de Meuron (LE) ; M. Oscar Tosato, Directeur d'EJE ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Mme Thérèse de Meuron (LE) ; M. Alain Hubler (AGT) ; M. Oscar Tosato, Directeur d'EJE.

Résolution

« Sachant que la Ville de Lausanne subventionne l'Institut de Ribaupierre.

étant admis que l'Institut de Ribaupierre est la seule école rattachée à l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) qui traite une bonne partie de ses professeurs comme des mandataires indépendants, ce qui les place dans une situation salariale et sociale précaire,

dès lors que l'Institut de Ribaupierre s'est engagé publiquement à traiter tous ses professeurs comme des employés lorsque la loi sur les écoles de musique entrera en vigueur, ce qui risque de ne pas être le cas à court terme,

le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en oeuvre pour que l'Institut de Ribaupierre change sa pratique immédiatement en octroyant à tout le personnel le statut d'employé salarié sans attendre l'entrée en vigueur de la loi sur les écoles de musique. »

Vote s/résolution

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 3 abstentions, **approuve** la résolution déposée par Mme Thérèse de Meuron (LE).

Clôture

La séance est levée à 22h30.

Le président :

Le secrétaire ad interim :

.....

.....